



COVID-19 PROTOCOLE (Note explicative)

REPRISE D ACTIVITE EXTERIEUR

Conformément aux directives ministérielles et fédérales, aux arrêtés préfectoraux et municipaux, la pratique individuelle sportive peut reprendre sous conditions strictes.

Règles générales.

-Les modalités générales seront les suivantes :

- Affichage des mesures barrières et règlement spécifique obligatoire sur le terrain.
- Entraînement tous les jours à partir de 15h30 en semaine et à partir de 8h00 pour les samedis et dimanches
- Entraînements libre pour les archers ayant leur matériel et accès au terrain
- respect du couvre-feu (la fin de la pratique se fera en corrélation avec l'application de celui-ci)
- Nomination d'un référent COVID : BIBAUT Brice

-Note importante inscrite dans le protocole :

- Pour les archers ayant du matériel de prêt à chaque entraînement, il leur sera "donné" pour la période dite de rigueur sanitaire, l'archer et ses parents en seront responsables. (Le numéro d'arc sera noté sur le cahier de présence). Pour la première remise en main propre l'arc et le matériel remis à l'archer sera désinfecté à l'aide de lingette et gel Hydroalcoolique.
- Il sera remis aussi un blason personnel que l'archer mettra lui-même en début de séance et qu'il devra enlever en fin de séance. L'archer gardera se blason pour sa prochaine séance.
- Il y a 8 cibles disponibles (4 cibles a 18 m et 4 Cibles a 50 m) , il ne sera pas

possible d'avoir plus de 2 archers par blason, les tirs se feront en alternance afin de respecter les 2 mètres entre chaque archers sur la ligne de tir.

-Des identifications avec un sens de circulation ont été réalisées, entrée par le grand portail et sortie par le petit portail OBLIGATOIRE.

-Il sera tenu un cahier de présence par entraînement dans le soucis de pouvoir tracer les cas contacts tenue par le référent COVID.

-Par soucis de respect des normes relatives aux rassemblements, les parents ne pourront rester sur les terrains d'entraînement puisque comptant dans les effectifs maximum tolérés.

--Les parents récupéreront les enfants de manière rapide de façon à limiter les temps de présence

-Les accès aux divers locaux matériels ne sont autorisés que pour une seule personne uniquement pendant toute la durée de l'entraînement.

- du gel hydroalcoolique (ou savon et eau) et des lingettes désinfectantes devront être à disposition.

Le dirigeant/référent présents sera le seul à avoir accès.

Entraînements sous la responsabilité du salarié professionnel et/ou de l'encadrant.

-Le salarié et/ou l'encadrant sera muni de masque de protection, les structures adhérentes ont obligation de lui interdire l'accès aux terrains d'entraînement et lieux de pratique au sens large s'il n'a pas ces Équipements de Protection Individuelles.

- Les distanciations sociales seront scrupuleusement respectées,

-Présence sur chaque entraînement de gel Hydroalcoolique et de lingette désinfectante.

-Sur les pas de tir, les archers seront espacés de 2m afin de respecter la règle de distanciation sanitaire. Les communications verbales seront ainsi réduites au strict nécessaire.

-La manipulation des arcs (lors des phases de réglages matériel) et flèches personnelles ne pourra se faire qu'après désinfection des mains par du Gel hydroalcoolique

-Si le salarié ou l'encadrant vient en aide à l'archer pour récupérer les flèches de celui-ci, une désinfection avant et après manipulation est obligatoire.

- la montée aux cibles se fera en respectant les règles de distanciation.
 - Il est bien entendu que les archers, entraîneurs, dirigeants, auront interdiction de toucher le matériel des autres sans protection nécessaire, il en sera de même pour les effets personnels, gourdes, sacs, valises d'arc... cela afin de réduire au mieux les contacts élémentaires.
- En cas de nécessité absolue une désinfection avant et après manipulation est obligatoire.
- respect des règles générales obligatoire.

Entraînement individuel pour Adultes ayant son matériel.

- Les distanciations sociales seront scrupuleusement respectées, avec salutations de loin, présence sur chaque entraînement de gel Hydro-alcoolique et de lingettes.
- Sur les pas de tir, les archers seront espacés de 2m afin de respecter la règle de distanciation sanitaire. Les communications verbales seront ainsi réduites au strict nécessaire.
- La manipulation des arcs et du matériel plus généralement est personnel, le prêt de matériel est proscrit.
- Chaque Archers devra disposer son blason et l'enlever à la fin de sa séance.
- La montée aux cibles se fera en respectant les règles de distanciation.
- Les archers auront interdiction de toucher le matériel des autres, il en sera de même pour les effets personnels, gourdes, sacs, valises d'arc... cela afin de réduire au mieux les contacts élémentaires.
- respect des règles générales obligatoire.

Listes des Membres référents/dirigeant :

LAURIER Damien- Président
DELAERE Bernard-Vice Président
BROSSARD FREDERIQUE-Trésorière
TARBOURIECH JEROME-Entraîneur Référent
BUIGUES BAPTISTE-Dirigeant adjoint Entraîneur
ESCALUP CHRISTIAN-référent FFSA
BOUCHER ANNICK-Vice Trésorière
JULIEN Franck Secrétaire

Charlotte FERNANDEZ
Adjointe en charge de la
culture, du sport et de
la vie associative

af



LES GESTES BARRIÈRES AU TIR À L'ARC

au 23 février 2021



Afin de limiter la propagation de la Covid-19, la Fédération Française de Tir à l'Arc a mis en place des mesures de précaution pour la pratique du tir à l'arc.

Les directives suivantes viennent en complément de celles des autorités sanitaires. Elles ne se substituent pas à des mesures validées par les Pouvoirs publics.

LA PRATIQUE AUTORISÉE



Le tir en extérieur

La pratique en extérieur est autorisée en club sans limitation du nombre de tireurs.



Cours collectifs

Les cours encadrés sont autorisés sans limite de participants.

LES CONSIGNES À RESPECTER



Distanciation

Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer sur le pas de tir comme aux cibles.



Arc & accessoires

J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.



Respect des mesures sanitaires

Le port du masque en dehors du temps de pratique.



Les vestiaires collectifs sont fermés

Les regroupements doivent être limités. Seuls les WC et le point d'eau sont accessibles. Les vestiaires collectifs demeurent fermés.



Limitez les contacts avec le matériel

Évitez tout contact avec le blason ou du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.

LES RECOMMANDATIONS FFTA



Accès aux sanitaires, point d'eau

Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.



Réservation de créneaux

Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement.



Tenue de sport

J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.



Boissons & alimentation

Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.

Vous avez des questions sur les gestes à adopter dans le cadre de votre pratique,